Mairie d'Ablon-sur-Seine
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine
EG/ADO/DC - 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

DÉCISION DU MAIRE N° 2025-005

AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION ENTRE LA SAS EN SCENE ! PRODUCTIONS ET LA VILLE D'ABLON-SUR-SEINE POUR L'ORGANISATION D'UN COMEDIE CLUB

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le contrat de cession entre la SAS EN SCENE ! PRODUCTIOINS et la Ville d'Ablon-sur-Seine pour l'organisation d'un comédie club le 7 février 2025.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la Municipalité d'Ablon-sur-Seine et la SAS EN SCENE ! PRODUCTIONS, représentée par Monsieur Pierre BOITEUX en sa qualité de Président.

DÉCIDE

La signature du présent contrat de cession avec la **SAS EN SCENE ! PRODUCTIONS** -74 rue du Château d'Eau 75010 PARIS pour la représentation d'un comédie club.

Les conditions financières sont définies comme suit : **1055.00 € TTC** en sus les droits d'auteurs.

Les recettes du comédie club seront reversées sur le compte de la Ville d'Ablon-sur-Seine.

En échange de la gestion de billetterie, 1 € HT soit 1.20 € TTC par billet vendu sera conservé par la SAS EN SCENE ! PRODUCTION.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière principale d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 17 février 2025

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

Mairie d'ABLON-SUR-SEINE 94480 Val-de-Marne

REÇU EN PREFECTURE
le 21/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-094-219400017-20250217-DM2025_005-